

CNW CODE 64
PLUS SERVICE AUX HEBDOS
Diffusion immédiate

Fonds d'appui au rayonnement des régions

PRÈS DE 6,9 M\$ POUR LA RÉALISATION DE 36 PROJETS DANS LA RÉGION DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

Beaumont, le 15 mars 2018. — En soutien à la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, le gouvernement du Québec a annoncé une aide financière de près de 6,9 M\$ pour la réalisation de 36 projets soumis dans le cadre du nouveau Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

C'est la députée de Bellechasse, ministre responsable du Travail et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, Mme Dominique Vien, qui a dévoilé aujourd'hui, au nom du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Montréal, M. Martin Coiteux, la liste des projets sélectionnés (voir l'annexe au communiqué). Pour l'occasion, elle était accompagnée du préfet de la MRC de Robert-Cliche, maire de Beauceville et président de la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches, M. Luc Provençal, et du préfet de la MRC des Appalaches, maire de Kinnear's Mills et vice-président de la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches, M. Paul Vachon.

Ces projets répondent aux 13 priorités établies pour la région de la Chaudière-Appalaches, lesquelles se trouvent également au cœur de la nouvelle stratégie, à savoir :

1. Faire de l'innovation et du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en mettant en place des mécanismes de collaboration interMRC pour le développement régional
2. Encourager le développement du secteur bioalimentaire
3. Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable
4. Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles
5. Favoriser le transport des biens et des personnes en Chaudière-Appalaches
6. Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches
7. Mettre en valeur et donner accès à la culture
8. Bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et développer le sentiment d'appartenance à la région
9. Soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail
10. Placer l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur du développement économique de la région

Québec
Aile Chauveau, 3^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2019
Télécopieur : 418 643-7385
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria, bur. 3.10
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 514 873-6403
Télécopieur : 514 864-4080

11. Accentuer les initiatives d'attraction, d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants, incluant les personnes immigrantes
12. Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir
13. Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Citations :

« Des projets dynamiques pourront être mis de l'avant en accord avec les priorités que les acteurs et les élus régionaux ont établies, priorités qui sont au cœur de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Celle-ci mise sur une nouvelle gouvernance de proximité et sur la décentralisation des pouvoirs. Le FARR et la Stratégie font donc partie des outils que le gouvernement du Québec a mis en place pour permettre aux municipalités d'assurer pleinement leur autonomie. »

Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Montréal

« Les projets présentés aujourd'hui illustrent avec éloquence le dynamisme et la vision des acteurs régionaux. Répondant aux priorités établies, ces projets mobilisateurs profiteront aux citoyens, aux organismes et aux entreprises et offriront des retombées intéressantes pour la région de la Chaudière-Appalaches. La concertation des organismes partenaires et la rigueur des élus municipaux dans la sélection des projets démontrent bien la capacité du milieu à tirer le meilleur parti possible des fonds qui lui sont accordés. »

Dominique Vien, députée de Bellechasse, ministre responsable du Travail, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches

« Le FARR est un levier économique essentiel pour soutenir les projets régionaux et territoriaux en Chaudière-Appalaches. La bonification progressive qui atteindra 8,3 M\$ en 2021-2022 contribuera au développement de nouvelles initiatives porteuses pour la région. »

Luc Provençal, préfet de la MRC de Robert-Cliche, maire de Beauceville et président de la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches

« Le FARR nous a donné l'occasion de nous concerter en tant que grande région. La Chaudière-Appalaches, c'est dix MRC, dix réalités différentes, donc un défi de taille, un défi qu'on a su relever de manière à faire rayonner l'ensemble de notre territoire. La quantité de projets déposés fut au-delà de nos attentes. »

Paul Vachon, préfet de la MRC des Appalaches, maire de Kinnear's Mills et vice-président de la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches

Faits saillants :

- Le FARR a été créé en complément du Fonds de développement des territoires afin de permettre aux élus municipaux et régionaux d'élaborer et de soutenir des projets structurants qui contribueront à maximiser le développement des communautés, l'objectif étant d'appuyer la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022.
- Dans le cadre du FARR, une somme de près de 2,5 M\$ a été accordée à la région de la Chaudière-Appalaches pour l'année financière 2017-2018. Cette aide sera progressivement bonifiée pour atteindre plus de 8,3 M\$ en 2021-2022.

- Le FARR est un programme qui, à terme, sera doté d'une enveloppe de 100 millions de dollars par année. L'enveloppe du programme est la suivante : 30 millions de dollars en 2017-2018, 45 millions de dollars en 2018-2019, 60 millions de dollars en 2019-2020, 75 millions de dollars en 2020-2021 et 100 millions de dollars annuellement à compter de 2021-2022.
- Dans chacune des régions administratives, les MRC et le ministre responsable de la région, avec le soutien de la conférence administrative régionale, ont été appelés à mener une démarche de réflexion et de concertation.

Liens connexes :

Fonds d'appui au rayonnement des régions :

<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/developpement-territorial/programmes/fonds-dappui-au-rayonnement-des-regions-farr/>

Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 comprenant une version complète, une version en bref ainsi qu'une capsule vidéo de présentation :

<https://www.mamot.gouv.qc.ca/>

Pour en savoir plus sur les activités du MAMOT, suivez-nous sur les médias sociaux :



<https://www.facebook.com/AffairesMunicipalesOccupationTerritoire/>



<https://twitter.com/MAMOTQC>

– 30 –

Sources : Marie-Ève Pelletier
Directrice des communications
et attachée de presse
Cabinet du ministre des Affaires
municipales et de l'Occupation du
territoire, du ministre de la Sécurité
publique et du ministre responsable de
la région de Montréal
418 691-2050

Florent Tanlet
Attaché de presse
Cabinet de la ministre du Travail et
ministre responsable de la Chaudière-
Appalaches
418 643-7623

Information : Équipe des relations de presse
Direction des communications du
ministère des Affaires
municipales et de l'Occupation du
territoire et du ministère de la
Sécurité publique
418 691-2015, poste 3746